

Résumé

Séance du conseil du 5 octobre 2026

Correspondance, dépôt et information

Information

Mme la présidente demande au directeur général d'expliquer aux membres du conseil les points importants de divergence entre le règlement de concordance présenté par le conseil à la population en assemblée publique le 22 juin dernier et les nouvelles exigences de la MRC.

Le directeur général mentionne :

- La modification des superficies des lots forestiers passerait 40 000 m² à 200 000 m² au lieu des 100 000 m² présentés.
- L'interdiction des relais rustiques sur l'ensemble du territoire de Lac Beauport au lieu de conserver les droits au secteur Maelstrom et du lac Rosaire.
- L'interdiction de l'exploitation commerciale de la source d'eau récemment acquise par la Municipalité et exploitée pour alimenter la Pur Vodka.
- Le retrait des activités commerciales de l'ancien noyau villageois sur les chemins des Lacs et du Moulin.

Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires

Liste des comptes à payer du mois de septembre 2026 totalisant une somme de 1 032 557,75 \$.

Adoption

- Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2027-2028-2029
- Nomination d'une employée aux postes de technicienne en communication et technicienne en loisir
- Identification des projets municipaux dans le cadre du Plan Climat de la MRC
- Contestation CNESST

Autorisation

- Traverse de motoneige - Chemin du Noroît - Saison 2026-2027
- Traverse de motoneige sur les lots 6 605 126 et 6 605 127 – Saison 2026-2027

Autorisation de dépenses

- Remplacement du ponceau du parc de la Traverse

Autorisation de mandat

- Représenter la Municipalité de Lac-Beauport à la suite du dépôt d'une plainte à la Commission municipale du Québec par la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval contre la Municipalité de Lac-Beauport sur la protection incendie
- Conseiller en ressources humaines pour combler le poste de directeur(trice) du Service des permis et inspection
- Aménagement de murets aux entrées privées – chemin du Village
- Plantation d'arbres - Emprise publique - 2026

Autorisation de paiement

- Facture n° F-4841 Patriarche Architecture inc. – Vision urbanistique et architecturale de Lac-Beauport

Autorisation de permis – Conformité au Règlement 09-198 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)

- 2026-00548 – 18, montée du Grand-Pic - Accepté

Autorisation de signature

- Vente de terrains municipaux excédentaires
- Protocole d'entente - Prêt de matériel entre municipalités

Dépôt

- Procès-verbal de la rencontre du CCU du 16 septembre 2026

Dérogation mineure

- 2026-20002 - 130, Traverse-de-Laval - Refusé

Engagement

- Technicienne en loisir

Règlements généraux

- 1) Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement :
 - Règlement d'emprunt d'un montant maximal de 525 000 \$ pour la réalisation de divers projets municipaux
 - Règlement d'emprunt d'un montant maximal de 300 000 \$ pour la réalisation d'un espace muséal et films historiques et patrimoniaux
 - Règlement d'emprunt d'un montant maximal de 3 010 000 \$ pour la réalisation de divers projets municipaux (parapluie 2027)
- 2) Présentations et adoptions : aucunes.

Règlements d'urbanisme

- 1) Avis de motion : aucun.
- 2) 1^{er} projet : aucun.
- 3) 2^e projet : aucun.
- 4) Adoptions : aucunes.